

ID: 031-213101884-20230919-20230563-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/056Ter

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

12/09/23

Date d'Affichage

26/09/23

Objet de la Délibération

Travaux d'éclairage public du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne Réf: 05AT0275

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents: Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, GARCIA, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, PERSYN

Absents: M. EL HAMMOUMI, Mme VITRICE M. SUC procuration à Mme DASSENOY M. DAGUES-BIE procuration à Mme FIERLEJ

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

Mme EVEN procuration à Mme PADRA Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme DEGEILH procuration à Mme SANDOVAL M. DOLAGBENU procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

Secrétaire : Mme FIERLEJ

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 642 lanternes routières de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Rénovation de 642 PL routiers, comprenant :

- la dépose de 2 PL x 45 W LED (à remettre aux Services Techniques)
- la dépose de 2 PL x 49 W LED (à remettre aux Services Techniques)
- la dépose de 41 PL x 50W SHP
- la dépose de 8 PL x 51 W LED (à remettre aux Services Techniques)
- la dépose de 2 PL x 51 W LED HS
- la dépose de 6 PL x 60 W Cosmo
- la dépose de 30 PL x 70 W SHP
- la dépose de 14 PL x 90 W Cosmo
- la dépose de 289 PL x 100 W SHP
- la dépose de 242 PL x 150 W SHP
- la dépose de 4 PL x 250 W SHP
- la dépose de 2 PL x 400W SHP
- la fourniture et pose de 642 appareils d'éclairage public fonctionnel de type I-TRON 34,8W 2700 K, avec Driver Bi-Puissance 100% - 0% pendant 7 Heures (-2h/+5h par rapport au point milieu de nuit) en lieu et place des appareils déposés. Les appareils seront de RAL Graphite.

Tous les appareils respectent les préconisations de l'arrêté du 27/12/2018, notamment en terme d'ULR, de température de couleur et de flux arrière, afin de limiter la pollution lumineuse. Les appareils LED posés auront une efficacité lumineuse > ou = à 90 lumens / Watt.

Ces points lumineux seraient remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 72%.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



(délibération N°2023/056Ter du 19 septembre 2023

ID: 031-213101884-20230919-20230563-DE

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants, basés sur le tarif réglementé 2023 seraient les suivants :

12 contributions annuelles aux travaux	9	21 737€/an
Factures d'électricité	34 908€/an	9 680€/an
Total des dépenses	34 908€/an	31 417€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG,

- décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

> La secrétaire de séance Nadine Fierlej

Ainsi fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, M. le Maire, Christophe Tountevich

